

# Informations Rapides

31 août 2018 - n° 227



## ■ Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments – Deuxième trimestre 2018

### Au deuxième trimestre 2018, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 0,3 %

Au deuxième trimestre 2018, l'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments résidentiels et non résidentiels (IPEA) augmente de 0,3 %, soit une hausse plus modérée qu'au trimestre précédent (+0,6 %). Les prix ralentissent, notamment dans les travaux de couverture (+0,5 % après +1,1 %), de plomberie et d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+0,2 % après +0,9 %) et de menuiserie (+0,2 % après +0,6 %). En revanche, ils accélèrent dans les travaux d'installation électrique (+1,0 % après +0,6 %).

Sur le trimestre, le ralentissement des prix est perceptible dans le secteur résidentiel (+0,2 % après +0,6 %). Les prix dans le secteur non résidentiel augmentent quant à eux de 0,5 % (après +0,6 %).

Sur un an, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 1,3 %, soit légèrement plus qu'au trimestre précédent (+1,2 %). La hausse reste marquée dans les travaux de couverture (+2,7 % après +2,6 %) et, dans une moindre mesure, dans les travaux d'installation électrique (+2,0 % après +1,1 %) et de plâtrerie (+1,9 % après +2,3 %).

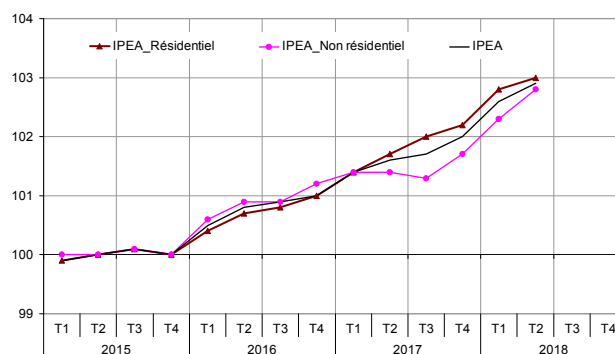
Sur l'année, la hausse de prix atteint 1,3 % pour les bâtiments résidentiels et 1,4 % pour les bâtiments non résidentiels.

#### Révisions

La variation de l'IPEA entre le quatrième trimestre 2017 et le premier trimestre 2018 est rehaussée de 0,2 point et s'établit à +0,6 %.

#### Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments

Référence 100 en 2015



Source : Insee

#### Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments

En %, référence 100 en 2015

	Poids (en %)	2018T2	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
<b>Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration (IPEA)</b>	<b>100,0</b>	<b>102,9</b>	<b>+0,3</b>	<b>+1,3</b>
Bâtiments résidentiels	59,3	103,0	+0,2	+1,3
Bâtiments non résidentiels	40,7	102,8	+0,5	+1,4
<b>Tous bâtiments par type de travaux</b>				
4321 - Installation électrique	17,5	104,0	+1,0	+2,0
4322 - Plomberie, installation de chauffage et de conditionnement d'air	17,9	102,3	+0,2	+1,3
4329 - Autres travaux d'installation	4,6	102,4	+0,1	+0,8
4331 - Plâtrerie	3,5	105,2	0,0	+1,9
4332 - Menuiserie	19,3	103,1	+0,2	+1,0
4333 - Revêtement des sols et des murs	4,0	102,1	+0,2	+0,9
4334 - Peinture et vitrerie	8,2	101,3	+0,4	+1,1
4391 - Couverture	6,6	105,3	+0,5	+2,7
4399 - Autres travaux de construction spécialisés	18,4	102,1	0,0	+0,9

(1) indice du dernier trimestre rapporté à celui du trimestre précédent (en %)

(2) indice du dernier trimestre rapporté à celui du même trimestre de l'année précédente (en %)

Source : Insee

## Pour en savoir plus

### Définition

L'[indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments](#) (IPEA) est un indice trimestriel qui mesure l'évolution des prix hors TVA pratiqués par les entreprises de la construction (y compris les entreprises artisanales) pour leurs travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments résidentiels et non résidentiels réalisés au cours du trimestre estimé.

Les indices IPEA sont bruts, c'est-à-dire non corrigés des variations saisonnières.

### Diffusion

- Les séries longues des indices de prix des travaux d'entretien-amélioration sont disponibles sur le site <https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/110289801>. On y trouve les indices par classes de travaux et l'indice global dans les secteurs résidentiel et non résidentiel et pour l'ensemble des bâtiments.

Des données complémentaires (séries longues, méthodologie, pages internet associées, etc.) figurent sur la page HTML de cette publication : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=30&conjoncture=46>

- Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : <https://twitter.com/InseeFr>
- Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

Prochaine publication : 30 novembre 2018 à 12h00